

Recommandations aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule

Information - 23/06/2019

Dans le cadre de l'épisode exceptionnel de canicule annoncé pour les prochains jours, des recommandations spécifiques ont été transmises aux directeurs d'école et chefs d'établissement afin de prévenir les effets de la canicule dans l'école et en cas de sortie scolaire ou de tout autre événement collectif ou festif de fin d'année. Il est également demandé aux chefs de centre d'examen de mettre de l'eau à la disposition des candidats pendant les épreuves.

Canicule : les épreuves écrites du diplôme national du brevet sont reportées aux 1er et 2 juillet

Les épreuves du diplôme national du brevet devaient avoir lieu le jeudi 27 et vendredi 28 juin. Elles auront lieu le **lundi 1er et mardi 2 juillet**, date annoncée de la fin de l'épisode caniculaire. L'ordre des épreuves reste inchangé.

Attention, pour les **départements et territoires d'Outre-mer**, les épreuves sont maintenues jeudi 27 et vendredi 28 juin.

► [Consultez le communiqué de presse du 24 juin 2019](#)

[Recommandations à destination des directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule](#)

[Recommandations dans le cadre de sortie en plein air](#)

[Recommandations dans le cadre des examens](#)

[La plateforme téléphonique Canicule info service](#)

Recommandations à destination des directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule

D'une manière générale :

- Gardez les enfants dans une ambiance fraîche.
- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets.
- Étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée.
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Disposer d'un thermomètre par salle. Vérifier la température des installations (notamment les structures de toile et baies vitrées exposées au soleil) et avoir une solution de « repli » dans un endroit « frais » (bénéficiant de stores, ventilation).
- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en oeuvre.
- Afficher les informations dans les salles de classes et la cantine.
- Éviter les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air...
- Limiter les dépenses physiques et activités sportives (adapter la grille d'activité en diminuant les activités à caractère physique ou se déroulant au soleil).
- Distribuer régulièrement de l'eau à température ambiante (veiller à sa qualité).
- Adapter l'alimentation (veiller à sa qualité : respect de la chaîne du froid).
- Veiller aux conditions de stockage des aliments (à la cantine).
- Aménager les horaires pour certaines activités (les décaler tôt le matin ou plus tard le soir).
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connues comme porteuses de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- S'il y a prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins scolaires.

En cas de sortie en plein air :

- Éviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives...).
- Veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau...).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.

- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Lors de classes de découverte sous tentes, veiller à ce que celles-ci soient situées à l'ombre et que les élèves n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs.
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs d'école et chef d'établissement, dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties scolaires ou les événements collectifs ou festifs selon leur nature et leur condition, au vu des risques d'exposition à la chaleur qu'elle présente, notamment pour les élèves les plus jeunes et les plus fragiles.

■ Dans le cadre des examens (baccalauréat ou brevet) :

- Respecter et adapter les consignes précédentes, tout en assurant le bon déroulement des épreuves, et notamment veiller à ce que les salles d'examen restent dans une ambiance fraîche.
- S'assurer que les candidats ont à disposition de l'eau potable et/ou permettre aux candidats de sortir de la salle pour se désaltérer

ATTENTION !

Soyez attentifs à tout signe tel que :

- une grande faiblesse ;
- une grande fatigue ;
- des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- des nausées, des vomissements ;
- des crampes musculaires ;
- une température corporelle élevée ;
- une soif et des maux de tête.

Il peut s'agir d'un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d'un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés (SAMU 15).

■ En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours :

- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d'eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

La plateforme téléphonique Canicule info service

La plateforme téléphonique Canicule info service vous informe également au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), tous les jours de 09 h à 19 h. Elle est activée dès le premier épisode de chaleur.

Télécharger les recommandations pour prévenir les effets de la canicule

Ce document rappelle les recommandations à suivre pour protéger les élèves et prévenir les effets de la canicule, dans l'école - à l'intérieur comme à l'extérieur des classes - et en cas de sortie scolaire ou de tout autre évènement collectif ou festif de fin d'année. Il indique également comment donner les premiers secours en cas de coup de chaleur.

↳ [Recommandations pour prévenir les effets de la canicule dans l'École](#)

EN SAVOIR PLUS

Sites à consulter

solidarites-sante.gouv.fr : canicule et chaleurs extrêmes

Les principales recommandations en cas de fortes chaleurs, les outils de communication ainsi que les actions et les mesures mises en place par le ministère des Solidarités et de la santé

▶ solidarites-sante.gouv.fr

Canicule et fortes chaleurs : les outils d'information

Le plan canicule est déclenché le 1er juin de chaque année. Dans ce cadre, Santé publique France met en place un dispositif d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

▶ www.inpes.santepubliquefrance.fr